DLP-6-12-91Ｃ097 5

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO -
☎ 95.36.05.70



EDITION CORSE

Bulletin Technique N° 209
du 3 DECEMBRE 1991

Abonnement Annuel : ... Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Régisseur de Recettes Directeur-Gérant : G. FELICI
Publication Périodique
CPPAP N° 1769 - AD
I S S N
07 39 - 9633

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

Pêcher

La chute des feuilles est pratiquement terminée dans tous les vergers. Renouveler les traitements conseillés dans notre bulletin précédent.

Ne pas oublier que les traitements au cuivre sont aussi efficaces contre la "cloque" des variétés sensibles ;

Si vous constatez un mauvais aoutement du bois, remplacer le cuivre par du :

- Captane
- Thirame
- Zirame
- Ferbanne

Ce traitement ne doit pas supprimer le traitement de pré-débourrement l'année prochaine.

Amandier

La chute des feuilles n'est pas encore entamée dans les jeunes plantations ; ne l'attendez pas pour intervenir, car cette espèce sera la première à fleurir, donc la première à être taillée.

Cerisier

Un dernier traitement à la lance permettra de faire chuter les feuilles récalcitrantes encore accrochées aux branches, bien souvent atteintes par cylindrosporiose et gnomonia.

P..46

Néflier

** Tavelure **

Cette maladie à champignons occasionne des tâches brunes à noirâtres sur les feuilles et des crevasses sur les fruits.

Le champignon se conserve dans les feuilles chutées à terre.

Intervenir avec des spécialités à base :

- de cuivre
- ou de captane
- de Zirame
- de Manèbe
- de carbatène
- de Benlate
- de Doguadine.

AGRUMES (avec le concours de la station agrumicole de l'INRA)

De petites tâches sombres s'agrandissant commencent à apparaître sur les clémentines en cours de récolte. Il s'agit de **Water Spot.**

Le Water Spot n'est pas le résultat d'une attaque parasitaire mais celui d'un désordre physiologique provoqué par une hydratation excessive des tissus de l'épiderme. A l'époque de la récolte, une pluviosité importante survenant pendant une **longue** période de forte hygrométrie favorise le Water Spot.

Certains facteurs peuvent l'agraver comme : un excès de fumure azotée, un enherbement excessif de la parcelle...

Il n'existe pas de traitements préventifs satisfaisants.

VIGNE

Note sur l'Eutypiose en Annexe.

CULTURES MARAICHERES

Le temps humide et doux prédispose aux maladies bactériennes ; Intervenez au cuivre dans les délais de récolte imposés.

-*-*-*-*-*-*-*-

(C) S.R.P.V. 1991 : Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation.

- ANNEXE -

Note nationale Eutypiose
Rédigée par l'INRA, l'ITV, le Service de la Protection des Végétaux, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, la Station Viticole du BNIC, le CIVC

Les enquêtes réalisées en 1991, année climatiquement peu favorable à l'expression des symptômes, confirment que :

- la maladie est présente dans tous les vignobles observés.
- la maladie atteint des niveaux élevés dans plusieurs vignobles à encépagement sensible :
  * plus de 30 % de pieds manifestent des symptômes sur des Chenin ou Sauvignon
  * de 15 à 30 % sur des Cabernet Franc, Gamay, Cinsaut ou Ugni blanc

- un même cépage présente des taux très différents selon les régions.

IL N'EXISTE AUCUN MOYEN DE LUTTE POUR GUERIR LES SOUCHES MALADES, à l'exception du recépage (lorsqu'il est réalisable).

La lutte doit donc être essentiellement préventive et exige la mise en oeuvre de mesures prophylactiques strictes et collectives.

MESURES PROPHYLACTIQUES

Détruire par le feu ou mettre à l'abri de la pluie, avant la taille, les réservoirs de maladie :

- les tas de souches mortes, où qu'ils soient
- les ceps morts encore en place et le bois mort présent sur les ceps
- les ceps dépérissants ne pouvant être recépés
- les morceaux de bras ou de souches laissés par terre, dans les parcelles.

Attention : 1) L'enlèvement des bois de l'année n'a pas d'intérêt. On peut donc continuer à bénéficier de la restitution humique des sarments

2) Les matériels d'enlèvement et de broyage des sarments laissent à terre des morceaux de bras et de souches, réservoirs d'inoculum !

La lutte doit être collective et généralisée. Chaque viticulteur a une part de responsabilité individuelle, y compris quand il cède des souches à des particuliers ; il doit s'assurer qu'elles sont mises à l'abri de la pluie.

PROTECTION PREVENTIVE DES PLAIES DE TAILLE

Fongicide :

- le seul fongicide actuellement autorisé est l'Atemicep, produit formulé prêt à l'emploi
- les expérimentations réalisées en 1991 ont mis en évidence des manques d'efficacité probablement liés :
  * à une mauvaise tenue en suspension des deux matières actives composant la spécialité
  * à un mauvais fonctionnement du sécateur Cisar de série.
- des travaux d'amélioration sont en cours.

Conditions d'application : ***à respecter strictement*** :

Le produit doit être appliqué :

- après une agitation énergique
- tous les ans dès la 2ème année de taille (3ème feuille)
- sans aucun délai après la taille
- sur toutes les plaies de taille
- en localisation sur les plaies
- en dehors des périodes de pleurs (inefficacité et risque d'entraînement sur les bourgeons)
- en évitant le contact du produit avec les bourgeons quel que soit leur stade, en raison d'un risque de phytotoxicité (aggravé par la pluie ou les pleurs).

En aucun cas, ce produit ne doit être utilisé en pulvérisation, afin d'éviter toute destruction de bourgeons et de respecter la microflore utile sur les ceps.

Parcelles à protéger :

En priorité, ce sont les parcelles jeunes à partir de la 2ème année de taille.

Pour les parcelles plus âgées, le traitement conserve son intérêt, mais seulement vis à vis des souches non contaminées avant le traitement. Pour celles qui présentent des symptômes, le viticulteur devra utiliser les techniques de recépage ou de remplacement pour maintenir l'état sanitaire de sa parcelle.

P47